

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 D 01252 Numéro SIREN : 538 287 061 Nom ou dénomination : AB LITIS - Société d'avocats PÉLOIS - AMOYEL-VICQUELIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 7962

DÉPÔT DU
23 MAI 2024

Bilan Actif

07962

31/12/2023			31/12/2022
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit (I)			
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais d'établissement		
	Frais de développement		
	Concessions brevets droits similaires	16 226	4 644
	Fonds commercial (1)		11 582
	Autres immobilisations incorporelles		
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Terrains		
	Constructions		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.		
	Autres immobilisations corporelles	28 582	8 573
	Immobilisations en cours		20 009
	Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		
	Participations évaluées selon mise en équival.		
	Autres participations		
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		60
TOTAL (II)		44 808	13 218
			31 590
			35 959
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS		
	Matières premières, approvisionnements		
	En-cours de production de biens		
	En-cours de production de services		
	Produits intermédiaires et finis		
	Marchandises		
	Avances et Acomptes versés sur commandes		
	CREANCES (3)		
	Créances clients et comptes rattachés	51 473	51 473
	Autres créances	6 763	6 763
	Capital souscrit appelé, non versé		
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
	DISPONIBILITES	24 391	24 391
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 869	1 869
	TOTAL (III)	84 496	84 496
			71 576
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Ecarts de conversion actif (VI)		
TOTAL ACTIF (I à VI)		129 304	13 218
			116 086
			107 535

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

60

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	35 376	59 118
	Résultat de l'exercice	8 534	(23 743)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	54 910	46 376
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 046	19 880
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 730	2 162
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 207	17 185
	Dettes fiscales et sociales	18 441	18 598
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 752	3 335
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	61 176	61 159
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	116 086	107 535
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 534,48	(23 742,60)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	48 148	45 121
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



Annexe libre

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général.



DOSSIER FINANCIER

Tableau des Emplois et Ressources

Etat en valeurs brutes		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles		12 418
	Immobilisations corporelles		25 049
	Immobilisations financières		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
	Réductions de capitaux propres et prélèvements		
	Remboursements de dettes financières (b)	3 833	7 711
	TOTAL DES EMPLOIS	3 833	45 178
Détermination de la Capacité d'autofinancement	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	5 988	(25 454)
	+ Transferts de charges (d'exploitation)	6 360	6 915
	+ Autres produits (d'exploitation)	4	17
	- Autres charges (d'exploitation)	55	61
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
	+ Produits financiers		
	- Charges financières	123	122
	+ Produits exceptionnels		
	- Charges exceptionnelles		1 717
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
	- Impôts sur les bénéfices	(668)	(642)
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	12 843	(19 781)
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice	12 843	(19 781)
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles		
	Cessions d'immobilisations corporelles		
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières	60	
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		
	Augmentation des autres capitaux propres		
	Augmentation des dettes financières (b) (c)	1 568	22 157
	TOTAL DES RESSOURCES	14 471	2 376
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		10 638	(42 802)

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

		31/12/2023			31/12/2022
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	34 814	51 473	16 659	(19 807)
	Autres créances	21 233	8 632	(12 601)	(6 495)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	56 047	60 105	4 058	(26 302)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	17 185	19 207	(2 023)	(4 967)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	21 933	22 193	(259)	11 384
	TOTAL DETTES A COURT TERME	39 118	41 400	(2 282)	6 417
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		16 929	18 705	1 776	(19 886)
TRESORERIE	Disponible	15 529	24 391	8 862	(22 916)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	15 529	24 391	8 862	(22 916)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		32 458	43 096	10 638	(42 802)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif

Du résultat à la trésorerie

Etat en valeurs nettes	31/12/2023	
	Impact sur la trésorerie	
	Recette	Dépense
Votre résultat comptable est de	8 534	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	4 308	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation	12 843	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières	60	
Apports et comptes courants	1 568	
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes	1 628	
Mais votre entreprise a des :		
Eléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		3 833
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		3 833
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	15 529	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à	26 167	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		
Acomptes versés		
Variation des créances clients		16 659
Variation des autres créances	12 601	
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs	2 023	
Variation des autres dettes	259	
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation		1 776
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	24 391	



DOSSIER FISCAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012023

31122023

Régime simplifié d'imposition

Régime des non-imposables ☒

Si vous êtes assujéti à l'impôt sur les sociétés, indiquez le montant de votre chiffre d'affaires hors taxes et de vos autres revenus imposables au titre de l'impôt sur les sociétés (art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de la société	Adresse du siège social
SELARL AB-LITIS	
SIRET 53828706100021	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
14C RUE DU PATIS TATELIN	
35700 RENNES	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Activités exercées Activités juridiques Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations sur le bénéfice
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé COMPTABILITE EXPERT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable BLV ASSOCIES 1 QUAILAMENNAIS 35102 RENNES CEDEX 3 Tél : 02 99 35 14 14

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 25032024 Lieu : RENNES
Qualité et nom du signataire : CO-GERANTES
Signature : PELOIS S. / AMOYEL A.

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SELARL AB-LITIS
31122023

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUTTE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise	SELARL AB-LITIS
et Date de clôture de l'exercice	31122023

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

G. D. P. R. E. V. E. N. I. S. A. L. I. E. S. E. N. T. R. A. P. R. I. E. S. A. C. T. I. O. N. S. D. E. L'E. G. U. I. S. E. M. P. L. I. E. E. M. P. L. O. I. S. I. O. N.	
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

G. D. P. R. E. V. E. N. I. S. A. L. I. E. S. E. N. T. R. A. P. R. I. E. S. A. C. T. I. O. N. S. D. E. L'E. G. U. I. S. E. M. P. L. I. E. E. M. P. L. O. I. S. I. O. N.	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : SELARLAB-LITIS										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12									
Adresse de l'entreprise : 14C RUE DU PATIS TATELIN										35700 RENNES									
Numéro SIRET * 53828706100021										Néant ☐ *									
Exercice N clos le, 31122023										N°1 31122022									
Brut 1										Amortissements, provisions 2									
Net 3										Net 4									
Capital souscrit non appelé (I)										AA									
Frais d'établissement *										AB									
Frais de développement *										CX									
Concessions, brevets et droits similaires										AF									
Fonds commercial (I)										AH									
Autres immobilisations incorporelles										AJ									
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL									
Terrains										AN									
Constructions										AP									
Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR									
Autres immobilisations corporelles										AT									
Immobilisations en cours										AV									
Avances et acomptes										AX									
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS									
Autres participations										CU									
Créances rattachées à des participations										BB									
Autres titres immobilisés										BD									
Prêts										BF									
Autres immobilisations financières *										BH									
TOTAL (II)										BJ									
Matières premières, approvisionnements										BL									
En cours de production de biens										BN									
En cours de production de services										BP									
Produits intermédiaires et finis										BR									
Marchandises										BT									
Avances et acomptes versés sur commandes										BV									
Clients et comptes rattachés (3) *										BX									
Autres créances (3)										BZ									
Capital souscrit et appelé, non versé										CB									
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD									
Disponibilités										CF									
Charges constatées d'avance (3) *										CH									
TOTAL (III)										CJ									
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW									
Primes de remboursement des obligations (V)										CV									
Ecart de conversion actif * (VI)										CN									
TOTAL GENERAL (I à VI)										CC									
Renvois : (1) Dont au bail :										CP									
Clause de réserve de propriété : *										CR									
Immobiliations :										CR									
Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032										Créances :									

Désignation de l'entreprise SELARL AB-LITIS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	35 376	59 118
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 534	(23 743)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	54 910	46 376
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 046	19 880
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 730	2 162
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 207	17 185
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 441	18 598
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 752	3 335
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	61 176	61 159
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	116 086	107 535
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	48 148	45 121
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SELARL AB-LITIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	16 226	KE		KF		
CORP	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	21 960	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 622	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	28 582	LO		LP			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	60	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	60	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	44 868	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2				
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	16 226	1X		
CORP	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM	21 960	MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	6 622	MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG	28 582	NH		NI	
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	60	2F		2G		
TOTAL IV				I3		NJ	60	NK		2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	44 808	ØL	ØM	

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 872	PF	772	PG		PH	4 644		
TOTAL I		RK	3 872	RM	772	RN		RO	4 644		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 453	QE	2 196	QF		QG	3 649		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 584	QM	1 340	QN		QO	4 924		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	5 037	QV	3 536	QW		QX	8 573		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	8 909	ØP	4 308	ØQ		ØR	13 218		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS							Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX	51 473		51 473						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	668		668						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 095		6 095						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS	1 869		1 869						
	TOTAUX			VT	60 105	VU	60 105	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	16 046		3 018		12 252			777	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	516		516						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	19 207		19 207						
Personnel et comptes rattachés			8C	2 905		2 905						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	3 282		3 282						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	11 622		11 622						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	633		633						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	3 214		3 214						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 752		3 752						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	61 176	VZ	48 148		12 252			777	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL	2 568	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 833	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122023			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	8 534	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	(668)	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	14 399		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	14 399		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I								WR	22 265		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A								XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								16		
									WZ		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								XA		
	Majoration d'amortissement *								ZX		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XY	
	Zone franche urbaine-TIE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	XF	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)		PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	22 265		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL	22 265	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XO	0	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0		XO	0	

Désignation de l'entreprise <u>SELARL AB-LITIS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	77 772	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	22 265	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	55 507	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	55 507	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 915	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2024

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	59 118	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(23 743)		Dividendes	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
						ZG	35 376						
TOTAL I		ØF	35 376	TOTAL II		ZH	35 376						
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)													
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	35 036	34 244						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 3 120				XQ	45 538	46 408						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 893	7 429						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	34 733	40 208						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	121 199	128 290						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	1 694	1 563						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 694	1 563						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	53 305	47 555						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	19 459	23 124						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	31 384							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL									
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO									
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *		Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤		⑥
I - Immobilisations *	1	DEPOT DE GARANTIE 06112017	60				60
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
		⑨					⑩
I - Immobilisations *	1	60					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SELARL AB-LITIS**Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES AFFORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SELARL AB-LITIS**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3			
long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à N - 3					
à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	2	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	262 156	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	6 360	
TOTAL 1	OX	268 516	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	4	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	5 213	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	82 875	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	55	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	88 144	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	180 376
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	180 376
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	268 516	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2023	GZ 31/12/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1/1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 53828706100021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SELARL AB-LITIS

ADRESSE (voie) 14C RUE DU PATIS TATELIN

CODE POSTAL 35700

VILLE

RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

10 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique PELOIS Prénom(s) SYLVIE

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000

Naissance : Date 29081974 N° département 35 Commune RENNES Pays FRANCE

Adresse : N° Voie LA VILLE OLIVIER

Code postal 35140 Commune MEZIERES SUR COUESNON Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique AMOYEL Prénom(s) AMELIE

Nom marital VICQUELIN % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000

Naissance : Date 08041978 N° département 35 Commune RENNES Pays FRANCE

Adresse : N° 3 Voie RUE DE LA PARBATTE

Code postal 35520 Commune LA MEZIERE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 53828706100021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SELARL AB-LITIS

ADRESSE (voie) 14C RUE DU PATIS TATELIN

CODE POSTAL 35700 VILLE RENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Au titre de l'année civile 2023

Néant

Dénomination de l'entreprise	SELARL AB-LITIS	N° Siren :538287061
Adresse	14C RUE DU PATISTATELIN	35700 RENNES

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés	☐	PME au sens communautaire	X
--	--------------------------	---------------------------	---

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT NE DONNANT PAS LIEU AU DEPOT D'UNE DECLARATION SPECIALE

FOR - Crédit d'impôt formation dirigeants d'entreprise	668
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Credit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

	Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

H - CREDITS D'IMPOT AVEC DEBUT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

[illegible]

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AET « Autres crédits d'impôts »)

[Home](#)
[About Us](#)
[Contact Us](#)
[Privacy Policy](#)
[Terms of Service](#)
[FAQ](#)
[Sitemap](#)

LES CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N			

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

IV - MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2023

[illegible]



DOSSIER DES IMMOBILISATIONS

Edition des dotations

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Exprimé en euros

Número	Reg.	Sec.	Désignation	Qte rest.	Fournisseur	Date Acquis.			
Mode Taux	Durée an-mois	Date amort.	Valeur entrée Amort. début	Base	Dot. fiscale	Dérogatoire	Amort. fin	VNC	
Compte 20500000 LOGICIELS									
B91000	0000 / 0000		LOGICIEL - HEBERGEMENT TSE	1,00	FELIX INFORMATIQUE	25/10/2019			
L 33,33	03 - 00	25/10/2019	3 808,00	3 808,00	3 808,00		3 808,00	0,00	
Sous-total			3 808,00	3 808,00	3 808,00	0,00	3 808,00	0,00	
Compte 20510000 USUFRUIT SCI LE 14C									
C21200	0000 / 0000		USUFRUIT LE 14 C	1,00		01/12/2022			
L 6,22	16 - 01	01/12/2022	12 418,26	64,34	12 418,26	772,12	836,46	11 581,80	
Sous-total			12 418,26	64,34	12 418,26	FL 772,12	836,46	11 581,80	
Compte 21810000 INST. GLES, AGENC. ET AMEN. DI									
C20300	0000 / 0000		ELECTRICITE	1,00	JOUBREL	29/03/2022			
L 10,00	10 - 00	29/03/2022	2 723,50	205,78	2 723,50	272,35	478,13	2 245,37	
C20500	0000 / 0000		PEINTURE	1,00	ADMS	06/05/2022			
L 10,00	10 - 00	06/05/2022	18 531,84	1 209,71	18 531,84	1 853,18	3 062,89	15 468,95	
C20602	0000 / 0000		MISE EN SECURITE PORTE BUREAU	1,00	ARS GUIDECOM	20/06/2022			
L 10,00	10 - 00	20/06/2022	705,00	37,40	705,00	70,50	107,90	597,10	
Sous-total			21 960,34	1 452,89	21 960,34	FL 2 196,03	3 648,92	18 311,42	
Compte 21830000 MATERIEL INFORMATIQUE									
B90700	0000 / 0000		ORDINATEURS	4,00	TLCI	19/07/2019			
L 33,33	03 - 00	19/07/2019	1 737,00	1 737,00	1 737,00		1 737,00	0,00	
C00900	0000 / 0000		IPHONE 11	1,00	CIC MOBILE	26/09/2020			
L 33,33	03 - 00	26/09/2020	771,67	582,32	771,67	189,35	771,67	0,00	
C00901	0000 / 0000		IPHONE 11	1,00	FNAC	25/09/2020			
L 33,33	03 - 00	25/09/2020	1 024,17	773,82	1 024,17	250,35	1 024,17	0,00	
C20601	0000 / 0000		INSTALLATION TELEPHONIE	1,00	SIPAC	17/06/2022			
L 33,33	03 - 00	17/06/2022	2 314,00	415,66	2 314,00	771,33	1 186,99	1 127,01	
Sous-total			5 846,84	3 508,80	5 846,84	FL 1 211,03	4 719,83	1 127,01	
Compte 21840000 MOBILIER									
C20600	0000 / 0000		2 TABLES REPAS	1,00	ZAGO	01/06/2022			
L 16,67	06 - 00	01/06/2022	774,67	75,31	774,67	129,11	204,42	570,25	
Sous-total			774,67	75,31	774,67	FL 129,11	204,42	570,25	
Compte 27500000 DEPOT ET CAUTIONNEMENTS									
B71100	0000 / 0000		DEPOT GARANTIE PARKING	0,00	FONCIA	06/11/2017	Except. (Sortie tot.)		
N 0,00	00 - 00	06/11/2017	60,00		60,00			60,00	
Sous-total			60,00	0,00	60,00	0,00	0,00	60,00	
Sous-total Sorties			60,00	0,00	60,00		0,00	60,00	
Sous-total Hors Sorties			0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
Total			44 868,11	8 909,34	44 868,11	FL 4 308,29	13 217,63	31 650,48	
Total Sorties			60,00	0,00	60,00		0,00	60,00	
Total Hors Sorties			44 808,11	8 909,34	44 808,11	FL 4 308,29	13 217,63	31 590,48	



Grégory BESNARD
Pierre-Yves COLLET
Xavier LEBRETON
Emmanuel LORANT

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

SELARL AB-LITIS

14C RUE DU PATIS TATELIN

35700 RENNES

Rennes, le 27/03/2024

Chères Mesdames,

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SELARL AB-LITIS, relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 qui se caractérisent par les données suivantes et comportant 44 documents :

- un total bilan de	116 086 €
- un chiffre d'affaires hors taxes de	262 156 €
- un résultat net comptable de	8 534 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Nous vous prions d'agréer, Chères Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

Signé électroniquement le 02/04/2024 par
Pierre-Yves Collet

Pierre-Yves COLLET
Expert Comptable

Sociétés d'Expertise Comptable inscrites au tableau de l'Ordre de la Région de Bretagne
Commissaires aux Comptes membres de la Compagnie Régionale de Rennes

PACÉ

14 Boulevard Dumaine de la Josserie – 35741 Pacé Cédex 01
Tél. 02 99 60 15 03 – E-mail : experts@blvassociés.com
SARL au Capital de 225 000 € – Siret 487 752 248 00012 – APE 6920Z

RENNES

1 Quai Lamennais – BP 50219 – 35102 Rennes Cedex 03
Tél. 02 99 35 14 14 – E-mail : experts@blvassociés.com
SARL au Capital de 55 000 € – Siret 352 319 149 00030 – APE 6920Z



DOSSIER COMPTABLE

Sommaire

<i>Attestation - signelec</i>	<i>1</i>
----- DOSSIER COMPTABLE -----	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Solde Intermédiaires de Gestion</i>	5
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	6
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	7
<i>Détail de l'Actif</i>	8
<i>Détail du Passif</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
----- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS -----	13
<i>Annexe libre</i>	14
----- DOSSIER FINANCIER -----	15
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	16
<i>Tableau de Financement</i>	17
<i>Du résultat à la trésorerie</i>	18
----- DOSSIER FISCAL -----	19
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	20
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	21
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	22
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	23
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	24
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	25
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	26
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	27
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	28
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	29
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	30
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	31
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	32
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	33
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	34
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	35
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	36
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	37
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	38
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	39
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	40
<i>2069 RCJ-Réductions et crédits d'impôt</i>	41
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	42
----- DOSSIER DES IMMOBILISATIONS -----	43
<i>Immobilisations - Edition des dotations (fiscal seul)</i>	44

**SELARL AB-LITIS
35700 RENNES
DOSSIER ANNUEL
AU 31 DECEMBRE 2023**



Société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats au capital de 10.000 euros
Siège social : 14 C rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES
RSC RENNES 538287061

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 AVRIL 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIEES	Pleine propriété	Usufruit	Voix	Nom du Mandataire éventuel - Signature
1	Madame Sylvie PELOIS La Ville Olivier 35140 MEZIERES SUR COUESNON	5000		5000	
1	Madame Amélie AMOYEL-VICQUELIN 3 rue de la Parbatte 35520 LA MEZIERE	5000		5000	
	TOTAUX	10000		10000	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 2 associées présents ou représentés possédant ensemble 100 % des droits sociaux.

Le Président



AB LITIS
SELARL d'AVOCATS
Sylvie PÉLOIS & Amélie AMOYEL-VICQUELIN
14 C rue du Pâtis Tatelin 35700 RENNES
02.23.00.02.44 - sylvie.pelois@ablitis.com



Société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats au capital de 10.000 euros
Siège social : 14 C rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES
RSC RENNES 538287061

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 AVRIL 2024**

**L'an deux mille vingt quatre
Le 02 AVRIL
A 16 heures**

Les associées de la Société AB LITIS – Société d'Avocat PELOIS – AMOYEL-VICQUELIN, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats au capital de 10.000 euros divisé en 10 000 parts sociales, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 14 C rue du Pâtis Tatelin, 35700 RENNES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présentes :

- | | |
|---|----------------------|
| - Madame Sylvie PELOIS, propriétaire de | 5000 parts sociales |
| - Madame Amélie AMOYEL-VICQUELIN, propriétaire de | 5000 parts sociales, |

seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Sylvie PELOIS préside l'Assemblée en sa qualité de co-gérante, associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ⇒ rapport de gestion établi par la gérance
- ⇒ approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance
- ⇒ affectation du résultat de l'exercice
- ⇒ rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2023
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes du premier exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des Impôts.

En conséquence, elle donne gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 8.534,48 € de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE	8.534,48 euros
-------------------------------	-----------------------

- | | |
|-----------------------|----------------|
| • en report à nouveau | 8 534,48 euros |
|-----------------------|----------------|

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| • capital social | 10.000,00 euros |
| • report à nouveau | 43 911,15 euros |
| • autres réserves | 0,00 euros |

SITUATION NETTE

54.910,15 euros

Rappel des dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois dernières années.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions ont été conclues au cours de l'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérantes.

Sylvie PELOIS



Amélie AMOYEL-VICQUELIN



AB LITIS
SELARL d'AVOCATS
Sylvie PÉLOIS & Amélie AMOYEL-VICQUELIN
14 C rue du Patis Tatin - 35000 RENNES
02.23.20.02.44 - cabinet@pelois-avocats.com



Société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats au capital de 10.000 euros
Siège social : 14 C rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES
RSC RENNES 538287061

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 AVRIL 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide du bénéfice de 8 534,48€ de l'exercice 2023 de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE	8.534,48 euros
• en report à nouveau	8 534,48 euros
• réserve légale	1.000,00 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

• capital social	10.000,00 euros
• report à nouveau créiteur (-) résultat	43 911,15 euros
• autres réserves	0,00 euros
• réserve légale	1.000,00 euros

SITUATION NETTE **54.910,15 euros**

Rappel des dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

Aucun dividende n'a été versé aux cours des trois dernières années.

Vote de l'Assemblée Générale du 02 AVRIL 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

AB LITIS
SELARL d'AVOCATS
Sylvie PÉLOIS & Amélie AMOYEL-VICQUELIN
14 C rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES
02 23 20 02 44 - cabinet@ablitis-avocats.com

LA GERANCE